

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Réuni le vendredi dix-neuf juin deux mil vingt à dix-neuf heures trente, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,
URBAIN.

Étaient excusés : Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur PINGUET a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2019

- Budget M14 : Les résultats montrent un excédent de 126 562.15 € pour 2019 et un excédent cumulé de 146 498.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 103 194.97 € pour 2019 et un déficit cumulé de 11 764.79 € en section d'investissement.
- Budget M49 : Les résultats montrent un excédent de 39 194.70 € pour 2019 et un excédent cumulé de 139 706.12 € en section d'exploitation et un déficit de 155 664.10 € pour 2019 et un excédent cumulé de 318 090.43 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2019

1. M14 : En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de 126 562.15 € et en section d'investissement, un excédent de 103 194.97 €.

Compte tenu des restes à réaliser, une part de l'excédent de fonctionnement cumulé sera affectée à l'investissement.

2. M 49 : En section d'exploitation, le résultat fait apparaître un excédent de 39 194.70 € et en section d'investissement, un déficit de 155 664.10 €.

Compte tenu des restes à réaliser, la totalité de l'excédent d'exploitation cumulé sera affecté en investissement.

Ces deux comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le conseil a décidé de maintenir le taux des taxes suivantes :

- Taxe sur le foncier bâti : 12.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2020

- a) Budget M14 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 873 952.00 €, en investissement, il s'équilibre à 382 701.00 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

- b) Budget M49 :

En exploitation, le budget s'équilibre à 101 486.00 € et en investissement, il s'équilibre à 1 462 390.55 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

RÉVISION DES TARIFS

Le conseil décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine qui passera de 3.70 € à 3.80 € pour les élèves et de 6.20 € à 6.40 € pour les adultes, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les tarifs de la garderie périscolaire augmenteront également de 0.05 € au 1^{er} septembre 2020.

.../...

.../...

TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC

Deux plans de financement prévisionnels sont présentés concernant la rénovation de deux armoires AD et AD 0044, route de Salbris.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le SDE 18.

La participation de la Commune s'élève respectivement à : 1 011.52 € H.T. et 464.94 € H.T.

Le conseil accepte.

COTISATION

Le conseil décide de cotiser à ADEFIBOIS BERRY pour l'année 2020 dont le montant est de 200.00 €.

AVENANT N°2 AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.

Le Maire donne lecture des projets d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif entre la Commune de Nançay (Cher) et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone à Paris.

Les contrats arrivent à échéance au 30 juin 2020.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, de la difficulté de lancer une procédure d'appels d'offres et des travaux en cours de construction de la nouvelle station d'épuration, la Commune de Nançay souhaite prolonger ce contrat de douze mois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants n°2.

LOYER À LA FERME DES FARGES

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant du loyer du logement de la Ferme des Farges de 0.95 % selon l'indice de référence des loyers.

DÉCLASSEMENT DE LA VOIRIE

Le conseil municipal décide de déclasser des parcelles de voirie situées Chemin de Champ d'Hyver.

INFORMATIONS

- Monsieur IMBAULT informe le conseil que les travaux de la fibre optique avancent bien et qu'ils devraient être finis fin juillet 2020.

Suite au courrier que la Préfecture a adressé concernant la téléphonie, le Maire contactera les services.

- Le Conseil Départemental va mettre en place des panneaux à 70 km/h route de Salbris, de la fin de l'agglomération au Moulin Brûlé.
D'autre part, le Conseil Départemental va effectuer les travaux d'enrobé, route de Salbris, en agglomération, courant 2021 ou 2022.
- Suite à la crise sanitaire, des commerçants, rue du Grand Meaulnes et rue de Vierzon ont demandé d'installer des tables et chaises sur le trottoir, afin d'avoir une terrasse durant la période estivale. La Commune de Nançay va fournir des blocs béton et le Conseil Départemental se chargera du balisage pour sécuriser les piétons.
- Une réunion aura lieu le vendredi 03 juillet 2020 pour étudier le projet de revitalisation du centre bourg.
- Madame BOUGIS indique que la remise des dictionnaires et des clés USB aux élèves qui partent en 6^{ème} aura lieu le vendredi 26 juin 2020 à 13 h 30 à l'école.
- Le conseil décide de renouveler l'édition de l'agenda pour 2021 auprès de la même Société.
- Des personnes sont intéressées par la newsletter.
- Le Maire et Monsieur PERRIER vont étudier la possibilité de mettre en place une participation citoyenne.
- Il est demandé de nettoyer les abords de l'ancien camping et d'enlever le matériel entreposé.

Le Maire,